Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_12-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (20) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (2) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE, Hubert d'ABOVILLE avait donné pouvoir à Ronan LE DÉLÉZIR.

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-12 Echange foncier lieudit Er Fronden à Crac'h
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crac'h en vigueur, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2016 ;

Vu la délibération 2026-6-10 du 6 juillet 2026 constatant la désaffection de la parcelle cadastrée ZW 65 d'une contenance de 25 m², située à Crac'h au lieudit Er Fronden et prononçant son déclassement du domaine public

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_12-DE

communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune de Crac'h,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Morbihan 2026-56046-26560 en date du 21 mai 2026 ;

Considérant que la commune de Crac'h est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZW 65, située lieudit Er Fronden, laquelle ne présente pas d'intérêt pour la commune ;

Considérant que Monsieur LE MENTEC est propriétaire de la parcelle cadastrée ZW 68, située lieudit Er Fronden ;

Considérant qu'un échange foncier permettra de retrouver une liaison vélos / piétons publique vers Locmariaquer ;

Considérant qu'un accord amiable est intervenu avec les propriétaires des parcelles précitées en vue de la réalisation d'un échange foncier, selon les modalités suivantes :

Parcelle	Superficie	Zonage PLU	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange	Valeur
ZW 65	25 m²	Nds	Commune de Crac'h	LE MENTEC Joseph	25 €
ZW 68	94 m²	Nds	LE MENTEC Joseph	Commune de Crac'h	94 €

Considérant que la valeur retenue pour la parcelle cédée par la commune de Crac'h est conforme à l'avis émis par le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Morbihan en date du 21 mai 2026 ;

Considérant que l'évaluation des parcelles, objet de l'échange, fait apparaitre une différence de valeur entre les biens respectivement cédés par les parties, et que le versement d'une soulte d'un montant de 69 € par la commune de Crac'h au profit de Monsieur LE MENTEC Joseph permettra d'assurer l'équilibre économique de l'opération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'échange foncier entre la commune de Crac'h et le Monsieur LE MENTEC Joseph portant sur les parcelles privées situées à Crac'h cadastrées section ZW 68 et la parcelle cadastrée ZW 65 appartenant à la commune de Crac'h selon les conditions et modalités visées ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_12-DE

- AUTORISE le versement d'une soulte d'un montant de 69 € HT par la commune de Crac'h au profit de Monsieur LE MENTEC Joseph ;
- DESIGNE Maitre LE PORT Notaire à Crac'h pour établir l'acte authentique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents y afférents, y compris la promesse d'échange ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE